

Date de dépôt : 9 mai 2018

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Guy Mettan, Anne Marie von Arx-Vernon, Jean-Luc Forni, Jean-Marc Guinchard, Bertrand Buchs, Salika Wenger, Magali Orsini, Christian Frey, François Lance, Pierre Vanek, Nicole Valiquer Grecuccio pour une presse locale forte et indépendante

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 24 novembre 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- *la réorganisation, annoncée par le groupe d'édition Tamedia le 23 août dernier, d'importants titres romands ainsi que la fusion, totale ou partielle, de leurs rédactions;*
- *la saignée des rubriques opérée sur la Tribune de Genève, qui perd ses rubriques nationale, internationale, économique et sportive au profit de Lausanne dès le 1^{er} janvier prochain;*
- *les probables licenciements y liés dès l'année 2018;*
- *la perte de l'identité et de l'autonomie éditoriale d'un journal faisant partie du patrimoine médiatique genevois depuis 1879;*
- *l'affaiblissement constant de la place médiatique genevoise depuis la disparition de « La Suisse » et du « Journal de Genève »;*
- *le bénéfice net en hausse de 76,7 millions du groupe Tamedia pour le premier trimestre de cette année (+37,1%);*
- *la mise en danger voire la disparition dans le paysage romand d'une presse indépendante et plurielle, garante d'une objectivité de l'information;*

- *le risque de voir disparaître à terme la Tribune de Genève ou encore Le Matin;*
- *la possibilité que le groupe Tamedia se concentre à terme sur un seul titre pour toute la Suisse romande;*
- *les difficultés financières régulières que connaît la presse écrite genevoise,*

invite le Conseil d'Etat

- *à condamner fermement ce démantèlement de la Tribune de Genève;*
- *à intervenir auprès du groupe Tamedia afin d'avoir des garanties claires sur le maintien de l'autonomie rédactionnelle intégrale du journal genevois et le non-licenciement de sa rédaction.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La crise de la presse amorcée à Genève en 1994 avec la disparition de *La Suisse* prolonge celle des arts graphiques en général. Jusqu'alors, chacun des quatre quotidiens genevois disposait de sa propre imprimerie. Ce modèle économique a vécu. La fin du plomb et le passage à l'impression numérique ont constitué un premier traumatisme. La fermeture en 2005 de l'imprimerie SRO-Kündig, la deuxième en importance du canton, a donné la mesure d'une crise frappant non pas seulement l'information ou les médias mais, plus largement, l'imprimé. L'essor des outils numériques a bouleversé l'industrie. Puis il a modifié les habitudes de consommation. Qu'on le veuille ou non, le papier régresse. En Suisse, le tirage des journaux payants a reculé de près de 30%, perdant 1,15 million d'unités entre 1995 et 2014, pour s'établir à 3,11 millions (soit la somme des tirages de tous les titres), selon l'Office fédéral de la statistique.

La situation de l'Agence télégraphique suisse (ATS) et celle de plusieurs journaux reste préoccupante. A l'exception du cas particulier de la SSR, à laquelle le peuple a rappelé le 4 mars 2018 son attachement et qui devra également opérer une mue, les entreprises du secteur sont privées. L'entrepreneuriat s'est décalé. Les éditeurs pensent numérique et ils agissent globalement. Les titres demeurant tout ou partie imprimés changent leurs habitudes. A Fribourg par exemple, *La Liberté*, réputée modèle d'indépendance journalistique, le demeure pleinement mais s'est néanmoins défaite de son imprimerie historique, au profit de Tamedia.

A plusieurs reprises, avec clarté, le Conseil d'Etat a fait connaître à Tamedia sa crainte d'un démantèlement de la *Tribune de Genève*, déjà coupée en deux et réalisée pour beaucoup à Lausanne. A plusieurs reprises, le Conseil d'Etat s'est exprimé sur l'impérative nécessité de maintenir l'emploi et d'assurer la pluralité des médias, conformément d'ailleurs à un impératif constitutionnel. Dans l'idée qu'aucune solution locale ne stoppera l'hémorragie causée par un mal global, notre Conseil a porté ses préoccupations à la Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale. Il a pris connaissance d'un projet de fonds de soutien public-privé, et la Conférence étudiera prioritairement l'opportunité de porter ensemble des problématiques et préoccupations romandes au niveau des prochains débats fédéraux, notamment concernant la future loi sur les médias électroniques et le suivi de la motion « Garantir la diversité médiatique en Suisse », acceptée par les deux conseils aux Chambres fédérales. Il observe que les fondations privées engagées dans le soutien de médias et la définition de modèles économiques nouveaux en ce domaine, comme Adessium Foundation, Bill & Melinda Gates

Foundation, Open Society Foundations, Independent and Public-Spirited Media Foundation, Humanity United, Knight Foundation, Welcome Trust ou Zeit-Stiftung, ont en commun de ne pas juger pertinente une alliance avec les pouvoirs publics, ainsi que certaines d'entre elles l'ont fait valoir récemment encore à Genève lors d'une rencontre organisée par Heidi Media. Agissant en concertation avec les autres cantons, le Conseil d'Etat reste extrêmement attentif à une situation qui témoigne d'une évolution vers de nouveaux métiers et un journalisme professionnel qui demeure une valeur ajoutée à l'information en flux, évolution qui n'est pas sans rappeler le temps où la PAO (publication assistée par ordinateur) a supplanté le montage au plomb.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP